

**Procès verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Arcens
qui s'est tenu le jeudi 25 janvier 2024 à 16 h
dans la salle du conseil municipal**

Présents : Thierry Girot ; président de séance, Joëlle Courtault, Jean Claude Ribeyre.

Absent ayant donné un pouvoir : Lionel Vignal (pouvoir à Courtault).

Absente excusée : Abel Patricia.

Absents : Aurélien Rozé, Brigitte Clauzier, Laurent Chaussinand, Martine Marmey, Nadège Mercier, Nathalie Chanut.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du conseil du 19 janvier 2024, ce dernier a été reporté au 25 janvier. Ce conseil peut donc se tenir sans obligation de quorum à atteindre.

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2023.
- 2 - Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux
- 3 - Questions diverses
- 4 - Communications

Jean Claude Ribeyre a été désigné secrétaire de séance.

- 1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2023.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Jean Claude Ribeyre fait la remarque suivante :

Suite à la réunion de travail autour de la rédaction de ce procès verbal et des échanges qu'il y a eu entre Joëlle Courtault, Laurent Chaussinand et lui-même, il apparaît nécessaire d'organiser des réunions de concertation pour améliorer la communication entre la mairie, l'école et l'amicale laïque.

- 2 - Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux

Le maire rappelle l'historique déjà évoquée lors de précédents conseils de la décision de la Communauté de communes, votée en décembre par le conseil communautaire, de prendre la compétence Plan Local d'Urbanisme. Il précise que la commune ne perd pas sa compétence urbanisme et que sa participation sera forfaitaire, compte tenu qu'elle a réalisé un PLU validé et compatible avec le SCoT. Il explique que la mise en place du PLUI nécessitera des réunions auxquelles seront conviés deux délégués par commune et que la commune évitera, dans l'avenir, une révision de son PLU.

Les nouveaux statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux sont approuvés à l'unanimité.

- 3 - Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions diverses.

- 4 - Communications

Le maire a annoncé que le prochain conseil municipal se déroulera le 29 février.

La séance a été levée à 16 h 10

Jean Claude Ribeyre
Secrétaire de séance



Thierry Girot
Maire de la commune

